

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu du conseil communautaire du lundi 19 décembre 2011 à MANONVILLE

Présents : Mesdames FOURNIER, MORCEL, GAUVAIN.

Messieurs VAUTRIN, VELLE, LECLERE, GEORGE, MACQUIN, HENNEBERT, BRETON, THIERY, POIREL, PIONNIER, STOCKY, HANRIOT, JONDEAU.

Excusés : Monsieur HILLARD

Absents : Messieurs LUCIE et BESANCON

Ordre du jour :

- **ASSAINISSEMENT :**
 - Validation de la proposition de la commission d'appel d'offres (travaux réseaux pour station de Grosrouvres)
 - Autorisation d'emprunt pour travaux d'assainissement, réseaux et station de Grosrouvres
 - Ratification de la proposition de Martincourt pour un assainissement autonome
 - Redevances assainissement 2012
- **ORDURES MENAGERES :**
 - Validation des propositions de la commission d'appel d'offres pour le nouveau marché de collecte OM
 - Redevance des ordures ménagères et déchetterie 2012
- **FISCALITE 2012 : vote des taux**
- **RENOUVELLEMENT CONVENTION CMA AVEC LA CC DU CHARDON LORRAIN**
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Admission en non-valeur
 - Indemnité de conseil du Trésorier
- **INFORMATIONS DIVERSES :**
 - Propositions d'amendements adoptés par la CDCI sur le schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
 - Proposition de l'EPCI de Colombey et du Sud Tulois sur les travaux SCOT Sud Mthe et Mosellan
 - Devis travaux pour le CMA

Monsieur HENNEBERT se propose pour être secrétaire de la séance de ce soir, ce qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

Monsieur VELLE demande une petite rectification sur le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2011 à propos de cette phrase : « *Une observation est formulée par M. LECLERC concernant le site de la CCCHAYE : ce serait bien d'y mettre le dossier assainissement. Ce qui va être demandé au bureau d'études IRH.* »
Ce n'est pas Monsieur LECLERE mais Monsieur JONDEAU qui avait fait cette remarque.

- **ASSAINISSEMENT** :

- **Validation de la proposition de la commission d'appel d'offres (travaux réseaux pour station de Grosrouvres)**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28.10.2011 avec le Bureau d'études IRH pour l'ouverture des plis suite au lancement du marché d'appel d'offres pour les travaux de réseaux de la station de Grosrouvres ; elle s'est réunie une seconde fois le 04.11.11. Comme convenu, cette station d'épuration récupèrera les eaux usées de 3 communes de la CCCHaye : Ansauville, Hamonville, Grosrouvres mais également de Bernécourt. La Présidente précise que ce marché ne concerne que les réseaux ; pour la construction de la station, un nouveau marché sera lancé. Parmi sept candidats, c'est l'entreprise STPI de Saint Nabord qui a été retenue, non seulement pour ses tarifs compétitifs, mais également pour la qualité de ses pompes. Elle propose d'effectuer les travaux pour un montant de 416 590,00 € HT pour la tranche 2011 et 279 421,00 € HT pour la tranche 2012, soit un total de 696 011 € HTVA. La Présidente propose de valider le choix de la CAO.

Délibération n° 71 : ACCEPTEE avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE

- **Autorisation d'emprunt pour travaux d'assainissement, réseaux et station de Grosrouvres**

Les travaux pour l'assainissement des trois communes de ANSAUVILLE, HAMONVILLE, GROSROUVRES débiteront au 1^{er} trimestre 2012. L'avant-projet établi par le bureau d'études IRH, chiffre la dépense totale à 1 298 000 euros HTVA. La présidente rappelle que 6 ans de DCI (dotation intercommunale) ont été affectés à ce dossier. Elle propose de souscrire, pour le financement résiduel des travaux, après subventions et auto-financement de la CCCHAYE, un emprunt de 200 000 euros, sur 20 ans.

De même, une ligne de trésorerie sera probablement nécessaire en attendant l'encaissement des subventions, la présidente demande l'autorisation d'établir cette ligne de trésorerie.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés, et nous ont fait parvenir leurs offres, d'autres sont encore attendues. Messieurs HENNEBERT et HANRIOT se proposent pour étudier les différentes propositions avec la Présidente, ce qui est bien entendu accepté. La Présidente demande l'autorisation d'effectuer cet emprunt de 200 000 € sur 20 ans aux meilleures conditions, ainsi que la ligne de trésorerie nécessaire en fonction de l'encaissement des subventions attendues.

Délibération n° 72 : ACCEPTEE avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE

- **Ratification de la proposition de Martincourt pour un assainissement autonome**

La Présidente rappelle qu'une première étude a été réalisée, par IRH environnement sur l'hypothèse d'équiper la commune de Martincourt en assainissement collectif.

A la demande du conseil municipal de MARTINCOURT, la CCCHAYE a fait faire une seconde étude au bureau HABITAT ASSAINISSEMENT CONSEIL qui s'est rendu dans chaque habitation du village pour envisager la possibilité d'une épuration des eaux usées du village grâce à un système d'assainissement purement autonome.

Les deux dossiers ont été présentés aux habitants et aux élus de Martincourt, en présence des techniciens (IRH, HHC, SDAA) et des financeurs (AERM, Conseil Général 54).

MARTINCOURT s'est prononcée pour un assainissement autonome, précisant deux informations d'importance :

- Martincourt devrait rejoindre en 2014 la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch,
- Dans ce cadre, et compte tenu des informations données par l'AERM et les bureaux d'études sur les délais de réalisation et de subventions à attendre, c'est bien la commune de Martincourt qui sera chargée de mener à bien le projet d'assainissement sur son territoire.

Délibération 73 : Les conseillers approuvent, dans ce contexte, et à l'unanimité le choix de la commune de Martincourt pour un assainissement autonome sur l'ensemble de son territoire.

- Redevances assainissement 2012

Pour la redevance assainissement, la Présidente propose d'appliquer deux tarifs différents selon les communes qui vont bénéficier ou non, dès 2012, des travaux assainissement.

- Pour TREMBLECOURT, DOMEVRE EN HAYE, MANONVILLE, MINORVILLE, MARTINCOURT, NOVIANT AUX PRES : elle propose de maintenir le même taux qu'en 2011, soit 0,75 €/m³ d'eau consommée + 10 € de raccordement.

- Pour HAMONVILLE, ANSAUVILLE, GROSROUVRES : ces communes vont pouvoir bénéficier des travaux d'assainissement dès 2012 : elle propose d'appliquer le même tarif que la Cté Cnes du Toulinois, soit 1,2672 €/m³ + 10 € de raccordement.

Des conseillers font remarquer que cette augmentation sera calculée sur la totalité de la consommation de l'année 2012, alors que la station d'épuration risque de n'être opérationnelle qu'en fin d'année. Il ne trouve donc pas juste que l'augmentation ait lieu sur l'année complète. La Présidente explique que même si la station n'est pas opérationnelle dès le début de l'année, les travaux vont néanmoins commencer dès le premier trimestre 2012. Les factures vont suivre immédiatement et il va bien falloir les payer à l'entreprise, de même pour le prix d'acquisition des parcelles. De plus, elle ajoute qu'avec un emprunt de 200 000 € sur 20 ans, la CCCHaye, alors que le projet se chiffre après un premier appel d'offres à 1 million d'euros HTVA, fait un effort important tant en autofinancement qu'en apport de subventions hors assainissement (Dotation Intercommunale d'Investissement).

Quoi qu'il en soit, lorsque la deuxième station de Manonville sera en construction, toutes les redevances de l'ensemble du territoire seront mutualisées, en tenant compte de l'autofinancement apporté par la CCCHAYE et des subventions obtenues. C'est de cette manière que fonctionne la CC du Toulinois, ce qui est équitable.

D'autres conseillers préféreraient que l'augmentation soit répartie sur l'ensemble des 8 communes (pas Martincourt qui a opté pour un assainissement autonome). La présidente propose de passer au vote.

Délibération 74 : avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, les conseillers acceptent la proposition de redevance assainissement telle que présentée ci-dessus par la Présidente.

• ORDURES MENAGERES :

- Validation des propositions de la commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis suite au lancement d'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, collecte et traitement des points tris, et collecte du verre, pour la période du 01.01.2012 au 31.06.2015.

- Trois candidatures pour la collecte des Ordures ménagères : VEOLIA, SITA et BARISIEN
- Trois candidatures pour la collecte et le traitement des points tris : SITA, BARISIEN, PAPREC
- Une seule candidature pour le verre : PATE

Le choix de la CAO s'est porté sur :

- l'entreprise BARISIEN, retenue pour la collecte des ordures ménagères et la collecte et le traitement des points tris :

	Tarifs à compter du 01.01.2012	Anciens tarifs	
collecte des ordures ménagères	26,25 € HT	25,03 € HT	par an et par habitant
collecte des points tris	7,60 € HT	8,60 € HT	par an et par habitant
traitement des points tris	148,00 € HT	209,79 € HT (avec Paprec)	la tonne

- et sur l'entreprise PATE, retenue pour la collecte du verre :

	Tarifs à compter du 01.01.2012	Anciens tarifs	
collecte du verre	49,35 € HT	44,46 € HT	la tonne

C'est également BARISIEN qui reprendra les JRM (journaux, revues, magazines) à 80€/tonne à la place de PAPREC en fonction du cours du marché, prix plancher : 50 euros la tonne.

Délibération 75 : Les conseillers approuvent à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte des OM, collecte et traitement des points tris, et collecte du verre, pour la période du 01.01.2012 au 31.06.2015.

- Redevance des ordures ménagères et déchetterie 2012

La Présidente propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance des ordures ménagères et déchetterie, pour les particuliers et pour les activités professionnelles. Rappel des tarifs actuels :

- 53,50 € / an / habitant pour les ordures ménagères.
- 13,50 € / an / habitant pour la déchetterie.
- 2 parts OM et déchetterie pour les résidences secondaires.

- 53,50 € / an / activité professionnelle pour les ordures ménagères
- Forfaits annuels déchetterie, établi selon la quantité de déchets apportés par l'activité professionnelle, fixés à : 109,50 €, 253,50 € et 361,50 €.

Situation prise au 1^{er} janvier 2012

Délibération 76 : les conseillers acceptent à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs en 2012 qu'en 2011, pour la redevance des OM et déchetterie pour les particuliers.

Délibération 77 : les conseillers acceptent à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs en 2012 qu'en 2011, pour la redevance des OM et déchetterie pour les activités professionnelles.

Pour répondre à une demande d'information, la Présidente précise que lorsque notre collectivité fusionnera avec la Cté de Cnes du Toulouais, il n'y aura plus de redevance mais une taxe. La facture ne sera donc plus calculée en fonction du nombre de personne au foyer, mais en fonction de la valeur locative de l'habitation.

A NOTER : la CC du Toulouais met en place actuellement une redevance incitative : une puce électronique est posée sur le bac pour quantifier le nombre de levées du bac.

- **FISCALITE 2012 : vote des taux**

La présidente propose de reconduire les mêmes taux qu'en 2011, soit :

- Taxe d'habitation : 5,03 %
- Taxe foncière bâtie : 1,82 %
- Taxe foncière non bâtie : 3,83 %
- Cotisation foncière des entreprises : 4,68 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 20,78 %

Délibération 78 : les conseillers acceptent à l'unanimité de reconduire les mêmes taux en 2012 qu'en 2011 pour les taxes directes locales.

- **RENOUVELLEMENT CONVENTION CMA AVEC LA CC DU CHARDON LORRAIN**

Une convention avait été signée entre notre collectivité et la Cte Cnes des Trois Vallées pour une période de 3 ans, (elle est venue à expiration le 31 décembre 2011). Cette convention précisait les modalités financières pour l'accueil des enfants du territoire de la Cte Cnes des Trois Vallées à notre Centre Multi Accueil de Manonville (réservation de 5 places sur les 25).

La Présidente propose de reconduire cette convention, mais cette fois avec la nouvelle Communauté de Communes du Chardon Lorrain, pour, à nouveau, une période de 3 années (1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014), les conditions sont sans changement.

Délibération 79 : les conseillers acceptent à l'unanimité de reconduire la convention sans changement pour une nouvelle période de 3 ans (2012-2014), avec la Cte de Cnes du Chardon Lorrain.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Admissions en non-valeur :**

La présidente explique que la Trésorerie de Thiaucourt nous demande d'établir deux admissions en non valeur concernant deux familles de la CCCHaye, l'une pour un montant de 680,10 €, et l'autre pour 196,00 €. Ces créances ont fait l'objet du jugement suivant : « surendettement, décision d'effacement de la dette ».

Délibération 80 : les conseillers acceptent à l'unanimité de mettre en non valeur la somme de 680,10 €.

Délibération 81 : les conseillers acceptent à l'unanimité de mettre en non valeur la somme de 196,00 €.

Délibération 83 : transfert de crédit sur le Budget général pour 877 €

- **Indemnité de conseil du Trésorier :**

Délibération 85 : Sur proposition de la Présidente, les conseillers communautaires, avec 13 voix POUR, et 2 voix CONTRE, acceptent d'allouer une indemnité de conseil, à hauteur de 50%, au comptable de la Trésorerie de Thiaucourt, Monsieur Raoul PURSON.

- Convention CMS et prix des repas au CMA :

La convention passée avec le Centre Multi Services pour la livraison des repas au Centre Multi Accueil de Manonville est arrivée à son terme le 30/09/2011. Il est proposé de reconduire par avenant cette convention, au même tarif (4.39 € TTC le repas), pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2011.

La présidente présente également la nouvelle convention qui doit prendre effet au 01.01.2012 avec de nouveaux tarifs :

- du 01.01.2012 au 30.06.2012 les repas nous seront facturés à un prix unitaire de 4.46 € TTC,
- du 01.07.2012 au 31.12.2012 les repas nous seront facturés à un prix unitaire de 4.52 € TTC

Délibération 82 : Les conseillers communautaires, à l'unanimité, acceptent l'avenant pour la période du 01/10/2011 au 31/12/2011 et la CONVENTION SUIVANTE (périodes du 01/01/2012 au 30/06/2012 et 01/07/2012 au 31/12/2012).

La présidente propose de modifier par ailleurs la facturation des repas que la CCCHaye facture aux parents des enfants accueillis en halte garderie, en ajoutant 0,18 € par rapport à leur coût (comme cela a été fait jusqu'à présent) soit :

- Pour la période du 01.09.11 au 31.12.11, le repas est facturé 4,57 €
- Pour la période du 01.01.12 au 30.06.12, le repas sera facturé 4,64 €
- Pour la période du 01.07.12 au 31.12.12, le repas sera facturé 4,70 €

Délibération 84 : Les conseillers, à l'unanimité, approuvent ces nouveaux tarifs des repas.

• INFORMATIONS DIVERSES :

- **Propositions d'amendements adoptés par la CDCI sur le schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle**

La Présidente informe les conseillers qu'elle s'est rendue à une réunion de la CDCI vendredi 16 décembre dont l'ordre du jour était l'examen des amendements proposés par le rapporteur et ses assesseurs, puis dans un deuxième temps l'approbation du schéma intercommunal proposé par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle. Or, la grande majorité des membres de la CDCI n'approuvent pas ce schéma et 31 sur 34 ont voté contre. Quelques amendements ont été approuvés mais le schéma est donc rejeté ; Monsieur le Préfet reprendra contact avec chaque intercommunalité.

La Communauté de communes du Toulouis maintient sa demande pour la mise en œuvre d'un «Grand Toulouis » comprenant les COTES EN HAYE, mais aussi Massif de Haye et Hazelle.

A noter : une réunion de concertation a eu lieu entre la CCCHAYE et la CC DU TOULOIS sur notre dossier assainissement, et plus particulièrement celui de la station de Grosrouvres pour laquelle les travaux démarrent dès le début de l'année 2012. Monsieur Dominique POTIER président de la CCT et le vice-président en charge du dossier environnement se sont montrés très satisfaits du dossier, approuvé d'ailleurs par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général 54 et les services de la Police de l'Eau.

- **Proposition de l'EPCI de Colombey et du Sud Toulouis sur les travaux SCOT Sud Mthe et Mosellan**

La Présidente propose de faire parvenir à chacun des conseillers une copie de la délibération de l'EPCI de Colombey et du Sud Toulouis sur les travaux SCOT Sud Mthe et Mosellan.

- **Devis travaux pour le CMA**

La Présidente fait part aux conseillers de quelques petits travaux à réaliser au Centre Multi Accueil de Manonville : remplacement de joints de porte, d'une tablette de fenêtre, réglage des portes extérieures, pose d'un seuil de porte, porte en bois à raboter. Le devis présenté par la Menuiserie DELAIRE s'élève à 878,10 € TTC.

Délibération 86 : Devis accepté à l'unanimité.

La réunion se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de Manonville.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER